6 février 2023 Français Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2023

New York, 1^{er}-5 mai 2023

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Normalisation nationale et internationale des noms géographiques : collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales, détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté et coopération internationale

> Renforcer les liens dans le domaine de la normalisation des noms géographiques grâce à la collaboration avec la communauté des cartographes et les organisations non gouvernementales en Indonésie

Résumé**

Le règlement gouvernemental n° 2 de 2021 sur la normalisation des noms géographiques dispose que l'Agence d'information géospatiale (Badan Informasi Geospasial) doit promouvoir et renforcer la coopération avec la communauté des cartographes et les agences non gouvernementales en matière de toponymes. Ce règlement permet par ailleurs aux citoyens, aux cartographes et aux organisations non gouvernementales de participer à la normalisation des noms géographiques, car il reconnaît la cartographie et la production participatives comme des sources valables de données s'agissant des toponymes.

Depuis l'adoption du règlement, l'Agence est restée en communication étroite avec les communautés de cartographes et organisations non gouvernementales concernées. On s'est aperçu que les points de données sur les toponymes collectés par l'Agence représentent à peine 5 % du total, qui est estimé à 8 millions. Il est donc important que l'Agence prenne les mesures voulues pour accélérer les activités de collecte participative de données sur les toponymes.

^{**} Le rapport complet (GEGN.2/2023/41/CRP.41) a été établi par Nafisa Andika Putri, Faqih Rohmatulloh, Andreas Kelvin Pujianto et Aji Putra Perdana de l'Agence d'information géospatiale. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd session 2023/.





^{*} GEGN.2/2023/1.

La cartographie et la production participatives ont été incluses dans le règlement afin de récolter des données sur l'histoire et le sens des noms géographiques dans différents endroits et d'étoffer ces informations, en vue d'inclure ces données complètes dans la nomenclature nationale. Un autre objectif des activités participatives d'établissement de cartes et autres ressources était d'aider les gens à découvrir des noms de lieux.

L'Agence a organisé des débats de groupes de consultation et des réunions avec les communautés de cartographes et les organisations non gouvernementales en vue d'élaborer un plan d'action collaboratif et de promouvoir la mise en commun de données, l'exploitation et le partage de connaissances et d'expériences. Le rapport contient des informations sur les efforts faits par l'Agence pour promouvoir et renforcer la collaboration avec les communautés de cartographes et les organisations non gouvernementales en matière de normalisation des noms géographiques.

2/2 23-02017